



Rapport du Conseil communal au Conseil général de La Sagne relatif à une demande d'un crédit d'engagement pour des travaux de réfection de deux secteurs de routes communales.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre commune est constituée d'un vaste réseau de routes communales. Cela implique des travaux réguliers d'entretien et de réfection, selon les possibilités financières et les investissements budgétés en tenant compte du frein à l'endettement.

Afin d'avoir une vision à long terme, un inventaire des différents tronçons a été dressé, avec mesures des longueurs et largeurs, appréciation de l'état général et estimation des coûts de réfection. Les possibilités de subventionnement ont également été considérées. Après examen, le Conseil communal a retenu deux secteurs prioritaires pour des travaux de réfection, en 2021 et 2022.

Il s'agit de :

1) Chaussée de Marmoud

Fourniture et pose d'un nouveau caisson stabilisé, sur 928 mètres. Réfection du pont sur le Grand Bied, revêtement, reprise des banquettes et fourniture de divers matériaux.

Le coût total est devisé à CHF 290'000.-. Ce projet peut recevoir un soutien du Service de l'agriculture par le biais des améliorations foncières et de l'Office fédéral de l'agriculture. Bien que tous les paramètres n'ont pas encore été définis par un expert, nous pouvons estimer un subventionnement de l'ordre de 40% (CHF 116'000.-), si bien que le l'investissement net s'élève à environ **CHF 174'000.-**.

2) Route des Entre-deux-Monts Dessus

Fourniture et pose d'un nouveau caisson stabilisé, sur 2'258 mètres. Revêtement, reprise des banquettes et fourniture de divers matériaux.

La réfection de cette route est un projet convenu entre les propriétaires privés concernés et la Commune (domaine public n° 79). Grâce à l'exploitation agricole relativement importante située à l'extrémité de ce tronçon, ce projet peut recevoir, dans son ensemble, le soutien maximal (73%) du Service de l'agriculture par le biais des améliorations foncières et de l'Office fédéral de l'agriculture.



Certes, le coût total du projet est élevé, toutefois, la part de la Commune concerne une distance de 1'310 mètres, soit 58%.

La répartition des coûts se présente de la manière suivante :

Coût total selon devis	CHF 603'000.-
Subventions SAGR et OFAG (73%)	<u>CHF 440'190.-</u>
Sous-total	CHF 162'810.-
Part privée (42%)	CHF 68'380.-
Solde à charge de la Commune (58%)	CHF 94'430.-

En vous remerciant par avance d'accepter cette demande de crédit, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Conseil communal

La Sagne, le 9 novembre 2020
CC/Adm.